Acte mis en ligne le : 14/11/2022



Direction Générale Territoires Proximité Déchets Sécurité Pôle Loire Chézine Décision n° 2022 - 1251

Objet : COUERON - rue du Pont de Retz - parcelles cadastrées BT 219 et BT 752 - Cession

Réf.: 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.1.2 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser, si le montant du bien est inférieur à 180 000 € HT (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, hors indemnités et frais d'acte ou de procédure), toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la proposition d'achat présentée en date du 8 juin 2022 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées BT 219 (28 m²) et BT 752 (29 m²) situées sur la commune de Couëron rue du Pont de Retz en vue de les intégrer à leur propriété (BT 218) pour y aménager une place de stationnement,

Vu l'avis de France Domaine n° 2022-44047-21226 en date du 13 avril 2022,

Considérant que ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour Nantes Métropole,

Décide

Article 1. Couëron - rue du Pont de Retz – parcelles cadastrées BT 219 et BT 752 d'une surface totale de 57 m² - Cession u domiciliés 15 rue du Pont de Retz à Couëron, nécessaire pour l'aménagement d'une place de stationnement intégrée à leur propriété (BT 218) - Montant de la cession : 8 000 €. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les acquéreurs,

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20221110-2022 1251DEC-AU Date de tiétéransmission : 14/11/2022 Date de réception préfecture : 14/11/2022 Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

1 0 NOV. 2022

Pour la Présidente

Laure BESLIER Membre du Bureau Métropolitain

mis en ligne le :

1 4 NOV. 2022